

Liste des services

SYSTÈME COMMUN DE CLASSIFICATION

SERVICES

Remarques :

1. IL EST ENTENDU QUE LES PARTIES CONTINUERONT D'ÉTABLIR DES DÉFINITIONS POUR LES CATÉGORIES ET D'APPORTER RÉGULIÈREMENT D'AUTRES AMÉLIORATIONS AU SYSTÈME DE CLASSIFICATION.
2. LES PARTIES POURSUIVront L'EXAMEN DES PROBLÈMES TECHNIQUES NON RÉGLÉS QUI POURRONT SE POSER DE TEMPS À AUTRE.
3. LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION COMMUN RESPECTE LA DISPOSITION CI-APRÈS :
(PARTIE 1)
GROUPE = UN CARACTÈRE
SOUS-GROUPE = DEUX CARACTÈRES
CATÉGORIE = QUATRE CARACTÈRES
LES CODES A À W (PARTIE 1) SONT EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS AUX SERVICES
4. (PARTIE 2)
LES CODES UTILISÉS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION S'INSPIRENT DES CODES DE LA DIVISION 51 DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION CENTRALE DE PRODUITS (CPC) DES NATIONS UNIES

A - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

DÉFINITION DES CONTRATS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Achat de services de recherche et de développement, y compris l'acquisition de savoir-faire spécialisé dans le but d'accroître les connaissances scientifiques; d'appliquer de meilleures connaissances scientifiques ou de tirer parti des découvertes scientifiques et des améliorations technologiques pour faire avancer les connaissances; et d'utiliser systématiquement les nouvelles connaissances et les progrès scientifiques pour concevoir, mettre au point, essayer ou évaluer de nouveaux produits ou services.

LES CODES DE LA R ET D :

Les codes de la R et D sont formés de deux lettres, la première étant toujours le «A» pour indiquer qu'il s'agit de R et D et la deuxième étant une lettre de A à Z pour définir le principal sous-groupe.

CODE	DESCRIPTION
AA	Agriculture
AB	Services et développement communautaires